

## Document d'information

### CAEP MNS Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS Session 2023/24

#### Titre de la formation et références

**Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageurs Sauveteurs**

**Diplôme enregistré au Répertoire spécifique : RS5928**

**Niveau :** Sans équivalence de niveau

**Code NSF :** 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode :** 15436 : éducation sportive ; 15491 : Natation

**Code de la fiche ROME la plus proche :** RS5928 - Education en activités sportives

**Textes de référence :** Arrêté du 22 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur.

#### Public visé

Profil : Homme ou femme, maîtres-nageurs sauveteurs, souhaitant prolonger la validité de l'un des diplômes suivants : MNS / BEESAN / BPJEPS AAN.

A noter que la validation du CAEP MNS intervient au plus tard le 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant l'obtention de la ou des qualifications conférant le titre de MNS ou de la délivrance du précédent certificat.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES PACA.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :

<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

#### Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'entrée en formation définies dans l'arrêté du 22 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur :

- Etre titulaires de la ou des qualifications conférant le titre de maître-nageur-sauveteur et de son dernier CAEP MNS le cas échéant.
- Etre titulaire du PSE 1 ou équivalent ainsi que de la formation continue à jour
- Avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle proposé dans le dossier d'inscription

## Conditions d'accès et délais

- Rendre le dossier d'inscription dûment rempli dans les délais imposés avec les pièces justificatives demandées.
- Disposer d'un financement

## Equivalences et dispenses

Aucune dispense.

## Objectifs de la formation :

### 1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur atteste que les personnes titulaires de la ou des qualifications conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics dans le cadre de leurs prérogatives d'exercice.

La formation au CAEP MNS atteste les compétences suivantes :

- Démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques en sauvetage aquatique
- Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse
- Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme

### 2/ Suites de parcours et les débouchés :

Une fois le CAEP MNS validé, le titulaire prolonge ses prérogatives d'exercices à la profession de maître-nageur-sauveteur.

La validité du CAEP MNS court à compter du 1er janvier de l'année suivant sa délivrance. Dans le cas où la validation de ce certificat intervient après l'expiration du délai de validité du précédent certificat, la durée de validité court à compter de la date de délivrance.

En cas de motif légitime dûment attesté, la durée de validité peut être prorogée par le recteur de région académique pour une durée ne pouvant excéder quatre mois, soit jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

## Contenus de la formation :

### **Thématique 1 : minimum 8 heures : Procédures de secours**

Les contenus de formation à aborder sur cette thématique sont les suivants :

- Maîtriser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours ;
- Actualiser les connaissances concernant l'évolution des pratiques de sauvetages et de secours aquatique ;
- Actualiser les connaissances réglementaires concernant la pratique des activités aquatiques et de la natation ainsi que de la surveillance (POSS) ;
- Analyser les stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risque notamment dans le cadre des activités aquatiques et de la natation ;
- Sensibilisation à l'évolution des pratiques et des techniques liées au sauvetage ;
- Mise en œuvre des techniques et des matériels spécifiques en lien avec le secours en tenant compte des évolutions nouvelles ;
- Analyser des cas concrets d'intervention en cas d'incident ou d'accident liés à la sécurité du milieu ;
- Maîtriser les comportements et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

## Thématique 2 : Evolution de l'environnement professionnel

a) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :

- Appliquer le respect des règles de sécurité liées à la pratique et à l'emploi afin d'anticiper et d'éviter tous risques d'incidents ou d'accidents ;
- Prévenir les cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
- Agir en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
- Actualiser les connaissances du cadre réglementaire et sécuritaire liées à la profession de MNS et notamment, à la surveillance ainsi qu'à la gestion des équipements aquatiques ;
- Prendre en compte dans les activités aquatiques et de la natation les caractéristiques singulières des différents publics, notamment ceux en situation de handicap ;
- Partager les évolutions règlementaires en matière de traitement de l'eau et de l'air ;
- Partager l'évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.

b) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :

- Actualiser les compétences techniques et pédagogiques liées au métier de maître-nageur-sauveteur dont l'aisance aquatique ;
- Partager sur l'enseignement et l'animation des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique ;
- Actualiser les connaissances règlementaires liées à l'encadrement, à l'enseignement, à l'animation des activités aquatiques et de la natation et au passage des tests en vigueur.

## Suivi et évaluation de la formation

### 1/ Suivi des stagiaires :

- Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.
- Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité
- Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires. Cette évaluation est proposée en fin cursus de formation

### 2/ Modalités d'évaluation :

La certification est délivrée dès lors que le candidat valide l'intégralité des évaluations suivantes :

- Une épreuve en nage ventrale avec palmes sur une distance de 300 mètres.
- Un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade .
- Un entretien portant sur la procédure d'intervention sur une noyade; la prévention; le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.

## Moyens et méthodes pédagogiques :

### 1/ Equipement et matériel :

- 1 Terrain synthétique : lieu de pratique privilégié pour l'actualisation des recommandations de la sécurité civile en matière de prévention et de gestes de secours 1
- Lignes d'eau dans une piscine à proximité : lieu de pratique privilégié pour mise en œuvre des techniques et de matériels spécifiques aux activités de la natation.
- Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner.

- Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques du sport, du sport/santé, du sport/ performance, de la musculation et des techniques d'entraînement, de la réglementation, etc.
- Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises.

### 2/ sur le plan pédagogique :

Nous découpons la formation sur 3 jours comme suit :

- 3 matinées de 8h30 à 12h au cours desquelles est explorée la partie théorique de la formation : Présentation du cadre réglementaire d'exercice, évolution des textes réglementaires, information sur la mission de contrôle, évolution de l'environnement professionnel, les bases d'un entraînement natation, expériences professionnelles et hygiène des bains, etc.
- 2 après-midis de 13h30 à 17h au cours desquelles est explorée la partie pratique en piscine à savoir : Nage avec palmes et préparation aux épreuves de certification, mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques, initiation et animation des activités aquatiques, ateliers aquagym et hockey subaquatique
- La dernière après-midi est consacrée aux épreuves d'évaluation (cf. modalités d'évaluation)

### 3/ Qualité des intervenants

Identité	Domaines d'intervention
Didier REYMONET Jean-François BANDINI	Présentation du cadre réglementaire d'exercice de la profession de MNS Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques Evolution de l'environnement professionnel Expériences professionnelles et hygiène des bains
GLEYZE Franck	Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques Evolution de l'environnement professionnel
René GEHE	Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques PARCOURS STRESS SECOURISME
Catherine THOMAS	Atelier de mise à niveau des techniques de natation et sauvetage : ANIMATION DE GROUPE PARCOURS STRESS SECOURISME Bases d'une animation en piscine : construction d'une séquence pédagogique
FROGER Peggy	Réglementation générale et particulière Information sur la mission de contrôle
ESTRELLA Jean- Pierre	Actualisation des textes de référence (Natation scolaire) Incidences des réformes (DRAJES)
Ivan IVANCIC	Les bases d'un entraînement natation
Gérard CONESA	Environnement professionnel : Le syndicat – Intervenant
Anaïs PENNA	Ateliers aquagym et hockey subaquatique

### **Durée de la formation et modalités d'organisation (ruban pédagogique)**

#### 1/ Lieu de la formation : IMSAT – La Garde

Adresse Physique :  
Campus de la grande Tourrache  
Av. François Arago – ZI Toulon Est  
83130 La Garde

Adresse Postale :  
IMSAT  
BP253  
83078 Toulon Cedex 9

**2/ Nombre de stagiaires :** Un groupe de 8 à 24 participants

**3/ Dates et volumes horaires**

21 heures de formation réparties sur 3 jours consécutifs  
Prochaines sessions : Nous contacter

**Coût de la formation**

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)

Diplôme		CAEP MNS
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Prise en charge par l'employeur	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale par l'employeur, fournir un devis signé ainsi que la convention de formation signée également par l'employeur.</i>
Pôle Emploi	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	231 €

**Valeur ajoutée et indicateurs de résultat**

**La valeur ajoutée de l'IMSAT**

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections (le cas échéant)

**Les indicateurs de résultat :**

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Pourcentage
<b>Toutes catégories d'actions de formation confondues pour la formation concernée</b>		
<b>Taux de satisfaction</b> Session(s) 2022	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	95%
<b>Taux de réussite</b> Session(s) 2022	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	100%
<b>Taux d'abandon</b> Session(s) 2022	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	0%

## Renseignements complémentaires & Contacts

*Vous souhaitez...*

*...Avoir plus de renseignements sur le CAEP MNS  
... Recevoir un dossier d'inscription  
... Nous poser une question*

Consulter [www.imsat.co](http://www.imsat.co) Ou écrivez-vous sur [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)

Personne à contacter : Léa MORVANT  
Tel : 04 94 75 24 15  
Mail : [contact@imsat.fr](mailto:contact@imsat.fr)

Date de mise à jour du présent document d'information : Juillet 2023